



# Fonds de soutien à la création et à la production pour le cinéma & l'audiovisuel - 2026

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

	Animation	Documentaire	Fiction	Adaptation audiovisuelle de spectacle vivant	Magazine	Coproduction internationale (fiction et documentaire)	Fortes retombées économiques et sociales (fiction)
Court métrage	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production, volet général</li><li>•Production, volet émergence régionale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production, volet général</li><li>•Production, volet émergence régionale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Production, volet général</li><li>•Production, volet émergence régionale</li></ul>				
Long métrage	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>			<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	Production
Série	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	Production	Production	Production		Production
Unitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Écriture</li><li>•Développement</li><li>•Production</li></ul>	Production	Production			Production

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

# Priorités stratégiques en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

- Soutenir une création cinématographique et audiovisuelle diversifiée, innovante, ancrée dans le territoire et riche et plurielle, en soutenant la diversité des parcours, des regards et des formes d'expression.
- Faire filière régionale solide et durable.
- Renforcer les dynamiques culturelles et le lien entre les œuvres, les auteurs et autrices et les personnes sur l'ensemble du territoire.
- Conduire la transition écologique et sociétale du secteur cinématographique et audiovisuel en région.

# Enjeux & objectifs

L'aide à l'écriture est une aide sélective attribuée à un auteur, un auteur-réalisateur (scénariste et/ou auteur-réalisateur), en vue de développer un projet cinématographique ou audiovisuel en phase de conception. Elle intervient en amont de la production, et a pour objectif de permettre l'élaboration ou l'approfondissement d'un synopsis détaillé, d'un traitement, d'un scénario, d'un pitch d'épisode, d'un arc narratif, d'une pré-bible, etc.

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

### Bénéficiaires

Il peut s'agir:

- D'auteurs-réaliseurs, qui portent à la fois l'écriture et l'intention de mise en scène.
- De scénaristes, intervenant en écriture seule ou en collaboration.

Sont considérées comme auteurs, les personnes physiques qui assurent la responsabilité artistique de l'écriture d'une œuvre cinématographique.

### Conditions d'éligibilité

Le projet doit avoir un lien significatif avec la région en justifiant d'au moins un des deux critères suivants:

- Être porté par un auteur dont la résidence principale et fiscale est située en Nouvelle-Aquitaine.
- Le sujet, l'histoire, les personnages ou les thématiques abordées trouvent un ancrage dans la région en explorant ses réalités sociales, économiques, culturelles, linguistiques ou historiques. Cela peut passer par des récits inspirés de faits réels, des enjeux contemporains propres au territoire ou une mise en valeur de paysages et lieux emblématiques sans équivalent. Il propose une approche qui dépasse la simple illustration ou le décor et s'inscrit dans une réflexion vivante sur le territoire, son évolution, ses langues, ses habitants et leurs trajectoires. Dans le cas où seul le critère d'ancrage régional est rempli, il est recommandé de contacter les services instructeurs, minimum 3 semaines avant le dépôt.

L'auteur doit remplir au moins l'une des deux conditions suivantes:

- Avoir écrit ou réalisé au moins une œuvre cinématographique ou audiovisuelle (court métrage, unitaire, série) produite dans un cadre professionnel, ou ayant bénéficié d'une sélection significative en festivals<sup>1</sup> ou diffusée sur une chaîne de télévision agréée par l'Arcom.
- Être diplômé depuis moins de cinq ans d'une école de cinéma ou d'une formation diplômante reconnue<sup>1</sup> et ayant écrit ou réalisé au moins un film d'école ayant bénéficié d'une sélection significative en festivals.

<sup>1</sup> [alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/liste\\_des\\_festivals\\_et\\_formations.pdf](http://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/liste_des_festivals_et_formations.pdf)

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

### Calendrier

#### •Session de janvier

-Animation, court métrage de fiction, long métrage de fiction, fiction audiovisuelle, documentaire:

Jusqu'au 12 janvier 2026

#### •Session d'avril

-Long métrage de fiction (conception et production):

Jusqu'au 30 mars 2026

-Animation, court métrage de fiction, documentaire, fiction audiovisuelle:

Jusqu'au 7 avril 2026

#### •Session de septembre

-Animation, court métrage de fiction, documentaire, long métrage de fiction:

Jusqu'au 7 septembre 2026

-Fiction Audiovisuelle:

Jusqu'au 21 septembre 2026

Calendrier des auditions publié à la date du dépôt.

[alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/fonds-de-soutien-au-cinema-et-l-audiovisuel](http://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/fonds-de-soutien-au-cinema-et-l-audiovisuel)

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

# Modalités d'instruction

- La constitution du dossier est dématérialisée et l'envoi se fait en ligne: [alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/fonds-de-soutien-au-cinema-et-l-audiovisuel](http://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/fonds-de-soutien-au-cinema-et-l-audiovisuel)
- Un comité d'experts, dont la composition est disponible sur le site Internet d'ALCA ([alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/liste\\_experts\\_se1\\_2026\\_0.pdf](http://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/liste_experts_se1_2026_0.pdf)) et de la Région Nouvelle-Aquitaine, présélectionne des projets en vue de recevoir les producteurs et réalisateurs en audition.
- Les projets déposés en aide à l'écriture, développement, écriture et développement en coproduction internationale sont expertisés par le même jury. Les sociétés de production peuvent déposer deux dossiers maximum pour une même session.

# Montant attribuable

- Région Nouvelle-Aquitaine:

	Plancher	Plafond
Fiction - Long métrage	7 500 €	15 000 €

- Attribution des aides départementales et de Bordeaux Métropole:

[alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/attribution\\_des\\_aides\\_departementales\\_-\\_bordeaux\\_metropole\\_0.pdf](http://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/attribution_des_aides_departementales_-_bordeaux_metropole_0.pdf)

À l'issue des auditions, un comité de validation et de chiffrage des partenaires de la convention de coopération régionale pour le cinéma et l'audiovisuel se réunit pour établir des propositions chiffrées. Les aides sont ensuite soumises à la décision et au vote de la Commission Permanente du Conseil régional.

En cas de soutien, une convention relative à l'aide régionale est envoyée au bénéficiaire par les services de la Région Nouvelle-Aquitaine après le vote des élus.

L'aide régionale est versée en deux fois selon les modalités suivantes:

- 70 % du montant de l'aide à la signature de la convention de subvention et sur présentation des pièces justificatives.
- 30 % du montant de l'aide à l'achèvement du projet et sur demande du solde avec présentation des pièces justificatives.

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

### Engagements du bénéficiaire

L'attribution de l'aide est conditionnée à l'engagement du bénéficiaire à effectuer des dépenses représentant au minimum 100% du montant de l'aide accordée.

Cet engagement fera l'objet d'un contrôle a posteriori et pourra entraîner des demandes de remboursement en cas de non-respect. Toutes les obligations du bénéficiaire seront formalisées dans les documents contractuels.

### Éco-socio- conditionnalités

Chaque bénéficiaire d'une aide régionale, quel que soit son montant, doit signer la « Charte d'engagements du bénéficiaire d'une aide régionale envers la Région Nouvelle-Aquitaine - Culture Patrimoine », et s'engage à en respecter les principes (cf. délibération 2024.267.SP du 11 mars 2024 - charte disponible sur le site [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)).

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

# Dossier de demande d'aide (1/3)

## Pièces demandées (1/3)

### Bloc administratif

1. Fiche d'inscription et d'engagement complétée, cachetée et signée par le représentant légal.
2. Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
3. Dans le cas d'une demande à l'écriture formulée par un (co)auteur résidant en région Nouvelle-Aquitaine:
  - Justificatif fiscal de résidence en région Nouvelle-Aquitaine (avis d'impôt sur les revenus pouvant contenir des chiffres masqués).
4. Et:
  - Soit un justificatif de domicile récent (facture de moins de 3 mois d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, mobile, quittance de loyer ou bail de location ou attestation d'assurance logement de l'année en cours)
  - Soit si la personne est hébergée chez un tiers: attestation d'hébergement signée par l'hébergeant + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (facture, bail, etc.).
  - Soit autres cas particuliers: attestation d'élection de domicile délivrée par un CCAS ou une association agréée, pour les personnes sans domicile stable; relevé de la CAF mentionnant une aide au logement; certificat de scolarité ou attestation de l'employeur précisant l'adresse.
5. Relevé d'identité bancaire de moins de 2 mois dont l'adresse doit impérativement correspondre au justificatif fiscal.
6. Dans le cas où plusieurs coauteurs sont impliqués sur le projet, un document signé par chacun des auteurs confirmant qui est le demandeur et bénéficiaire éventuel.
7. Charte d'engagements du bénéficiaire d'une aide régionale envers la Région Nouvelle-Aquitaine signée.

### Bloc économique

1. Devis prévisionnel des dépenses d'écriture établi en € et en TTC.
2. Plan de financement prévisionnel de l'écriture précisant pour chaque financement le statut (A: Acquis; D: Demandé) dont le montant total doit être égal au devis prévisionnel.
3. Contrat(s) de cession de droits avec les ayants droit éventuels. Dans le cas d'une adaptation, au moment du dépôt: l'auteur doit fournir à minima une lettre accord de la maison d'édition (ou des personnes détenant les droits d'adaptation), qui lui donne l'autorisation à titre exclusif de développer son projet, et de le présenter à l'aide à l'écriture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

# Dossier de demande d'aide (2/3)

## Pièces demandées (2/3)

### Bloc artistique

1. Traitement: le traitement est une forme développée du synopsis et précède la continuité dialoguée. Variant d'une dizaine à une vingtaine de pages, il décrit de manière détaillée les actions du film avec les articulations de l'intrigue, sa progression, la structure dramatique, une esquisse de dialogues. L'histoire y est développée dans son intégralité (20 pages maximum).
2. Note d'intention de l'auteur/du co-auteur précisant les axes d'écriture.
3. CV de l'auteur et, le cas échéant, du co-auteur.
4. Lien(s) de visionnage des réalisations précédentes utilisables jusqu'à 6 mois après le dépôt (le cas échéant). Ces éléments doivent être fournis en langue française ou accompagnés de sous-titres en français ou en anglais.
5. Facultatif: moodboard ou tout élément complémentaire permettant d'éclairer le comité d'expert est recevable.

FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

# Dossier de demande d'aide (3/3)

## Pièces demandées (3/3)

### Versement - acompte de l'aide

Les documents suivants, datés et signés par le bénéficiaire (indiquer: nom, prénom)

- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'écriture du long métrage de fiction a bien commencé, précisant les dates d'écriture.
- Relevé d'identité bancaire de moins de 2 mois au nom du bénéficiaire.

### Versement - solde de l'aide

Les documents suivants, datés et signés par le bénéficiaire (indiquer: nom, prénom)

- Première version en date du scénario.
- Plan de financement définitif de l'écriture de l'œuvre.
- Coût définitif TTC de l'écriture de l'œuvre.
- Relevé d'identité bancaire de moins de 2 mois au nom du bénéficiaire.

## FICTION - ÉCRITURE (HORS COPRODUCTION INTERNATIONALE)

# Chronologie des aides (rappel)

Dans le cas où un bénéficiaire dépose, à différentes étapes du projet, plusieurs demandes d'aide pour un même projet, celles-ci doivent respecter l'ordre chronologique suivant:

Écriture → Développement → Production.

Toute demande ne respectant pas cette séquence sera jugée inéligible.

Toute aide précédemment attribuée doit avoir fait l'objet d'une demande de solde avant le vote d'une nouvelle aide pour le même projet.

Chaque étape correspondant à des phases de travail et à des dépenses distinctes, les aides sont cumulables entre elles, dans la limite du respect de cet ordre de dépôt.

# Personnes à contacter

• Nathalie Brémond

*Chargée de mission Long métrage de fiction*  
05 33 89 43 00  
nathalie.bremond@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• Eve-Anne Barré

*Assistante de coordination Fonds de soutien*  
05 47 50 10 23  
eve-anne.barre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

---

Pour toute demande relative à l'examen de votre dossier en Commission Permanente, à la convention relative à votre aide ou au paiement de votre subvention:

**Unité cinéma-audiovisuel - Région Nouvelle-Aquitaine**

• Valérie Fumet

*Chargée de mission cinéma*  
05 87 21 20 81  
valerie.fumet@nouvelle-aquitaine.fr